

Avis d'appel d'offres ouvert n° 03/2015

En partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Culture, la Province de Taourirt et la Commune Urbaine de Debdou, l'Agence de l'Oriental lance un appel d'offres ouvert pour les **travaux de construction de la Maison de Culture de Debdou, Province de Taourirt.**

Dans ce cadre, il sera procédé, le 16 Novembre 2015 à 10 h 00, à la salle des réunions de l'Agence de l'Oriental, sise 13, rue Mohamed Abdou-Oujda, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres précité.

Le dossier d'appel d'offres (CPS, RC et plans) peut être retiré au siège de l'Agence de l'Oriental, ou téléchargé à partir du portail des marchés publics - www.marchespublics.gov.ma - et à partir du site portail de l'Agence de l'Oriental : www.oriental.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à **150.000 Dh (cent cinquante mille Dirhams).**

L'estimation des prestations est de **onze millions sept cent dix mille quatre cent quatre-vingt quatorze Dirhams toutes taxes comprises (11.710.494 Dh TTC).**

Le contenu, la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement des marchés de l'Agence de l'Oriental. Les concurrents peuvent :

- soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse sus-indiquée ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre ;
- soit les remettre au président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe et qualification suivants :

- soit selon le nouveau système de qualification et classification des entreprises de BTP :

Secteur	Classe minimale	Qualification
A	3	A2

- soit selon l'ancien système de qualification et classification des entreprises de BTP :

Secteur	Classe minimale	Qualification
5	3	5,5

- soit selon système de qualification et de classification des entreprises intervenant dans le secteur de l'habitat :

Secteur	Classe minimale	Qualification
9	4	9,1

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir un dossier technique conformément au Règlement de Consultation.